

LE MONDE 10/11/22

Education : la définition des « nouvelles missions » des enseignants, un chantier périlleux

Remplacements, formation continue durant les vacances... Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, la détermination du futur « pacte » avec les professeurs leur permettant l'obtention d'une rémunération supplémentaire se heurte à la réalité du métier. Une première réunion s'est tenue mercredi.

Par [Sylvie Lecherbonnier](#)

Publié aujourd'hui à 16h30, mis à jour à 16h49

Temps de Lecture 3 min.

C'était l'une des grandes propositions d'Emmanuel Macron sur l'éducation lors de la dernière campagne présidentielle : proposer un nouveau « pacte » aux enseignants et rémunérer davantage ceux qui accepteront des missions supplémentaires. « *L'augmentation des salaires des enseignants qui accepteront ce pacte pourra aller jusqu'à 20 %* », a à nouveau indiqué le chef de l'Etat dans sa [lettre aux enseignants](#), le 16 septembre. Si 635 millions d'euros sont alloués dans le budget 2023 à des augmentations de salaires sans contrepartie à partir de septembre, 300 millions d'euros ont été provisionnés pour la rémunération de ces « nouvelles missions ».

Dans un entretien à [L'Obs](#), fin octobre, le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, assure qu'« *au moins 15 % du corps enseignant* » pourra être gratifié sur la base du volontariat en 2023. « *Si les enseignants sont nombreux à s'engager, ce que je souhaite, ce sera parfait et les moyens suivront* », a-t-il ajouté.

Devant le tollé suscité par cette réforme dans la communauté enseignante, pour qui la revalorisation salariale doit se faire sans contrepartie, Pap Ndiaye ne cesse d'affirmer que ce pacte pourra comprendre des tâches qui existent déjà, mais sont aujourd'hui insuffisamment valorisées. Depuis le printemps, plusieurs pistes sont avancées : l'aide aux devoirs, l'accompagnement à l'orientation, le tutorat de nouveaux enseignants... Le ministre a même évoqué la surveillance des récréations pour endiguer les violences qui peuvent s'y produire, lors du « [Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI](#) » du 16 octobre, avant de parler d'un « *malentendu* » quelques jours plus tard.

« Glissement sémantique »

Pap Ndiaye renvoie, pour définir ce pacte, à la concertation qui s'est engagée début octobre avec les partenaires sociaux. Une première réunion sur ce sujet spécifique s'est tenue mercredi 9 novembre. Le ministère de l'éducation nationale a préféré parler de « *missions complémentaires* » que de pacte, dans un document préparatoire à cette rencontre que *Le Monde* s'est procuré. Un « *glissement sémantique* » qui n'échappe pas aux syndicats.

Sophie Vénéitay, responsable du SNES-FSU, remarque « *la difficulté* » du ministère à « *stabiliser un discours* » sur le sujet et « *le flou* » qui règne autour du projet. Parmi les points sensibles avancés lors de cette réunion, le remplacement de courte durée dans le second degré (sous forme d'heures supplémentaires en cas d'absence d'un collègue) et la formation continue pendant les vacances scolaires, deux mesures qui existent aujourd'hui de manière marginale, font le plus débat.

En effet, la moitié des enseignants ont un temps de travail supérieur à quarante-trois heures par semaine, selon les services statistiques du ministère de l'éducation nationale, et durant les seize

semaines de vacances scolaires dont ils disposent, la moitié des professeurs déclarent travailler au moins trente-quatre jours. La définition de ce nouveau pacte avec les enseignants se heurte donc aux réalités du terrain.

« L'idée selon laquelle les enseignants ont beaucoup de temps libre est battue en brèche par ces chiffres », commente Stéphane Crochet, responsable du SE-UNSA. « Nous voulons faire reconnaître la réalité du métier aujourd'hui, qui s'est beaucoup complexifié et intensifié ces dernières années », abonde Catherine Nave-Bekhti, du SGEN-CFDT. Du côté du ministère, on insiste sur la grande variation qui peut exister d'un personnel à l'autre : un enseignant sur dix déclare travailler moins de trente-quatre heures par semaine, et un sur dix plus de soixante-trois heures.

« Epuisement professionnel »

« Le "travailler plus pour gagner plus" est devenu hors-sol au vu de la situation actuelle. Tous les indicateurs insistent sur la souffrance au travail », assure Jean-Rémi Girard, responsable du Snalc. Ainsi, selon le [premier baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale](#) publié en octobre à l'occasion de ces concertations, un enseignant sur deux signale « un sentiment d'épuisement professionnel élevé ».

Autre difficulté : ce pacte ne doit pas renforcer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, plus disponibles pour accepter des tâches supplémentaires. Ainsi, les hommes enseignants du second degré touchent aujourd'hui en moyenne 3 638 euros pour ces heures supplémentaires annualisées, contre 2 994 euros pour les femmes. Un accroissement des écarts de rémunérations entre les professeurs des écoles et ceux des collèges et des lycées ne serait pas non plus acceptable pour la communauté éducative, alors que le remplacement de courte durée est exclu dans le premier degré, par exemple.

Pap Ndiaye espère, malgré tout, « parvenir à un accord d'ici fin février [2023] », a-t-il expliqué lors de son audition devant les sénateurs, mardi 8 novembre. « Un constat partagé sur ce qu'est notre métier aujourd'hui commence à se dégager, mais il amène à des conclusions bien différentes de celles imaginées par Emmanuel Macron au départ. Il faudra voir s'il en ressort des mesures dogmatiques ou réalistes », dit Stéphane Crochet. Un « moment de vérité » sur le changement de méthode du président, juge ce responsable syndical.